



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.91.15.63.21

✉ vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 434-2009 A

AVIS D'ENQUÊTE

Société AZURIT
à Marignane

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 20 avril 2010, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société AZURIT dont le siège social est situé Quartier Raphelle – RN 368 – 13700 MARIGNANE, demande formulée par cette société en vue d'une part d'être autorisée à exploiter un centre de récupération et de tri de déchets et de métaux, centre situé à cette même adresse, et en vue d'autre part d'obtenir un agrément pour la récupération, le triage et le transfert de déchets d'emballages vers des sociétés agréées.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en Mairies de Marignane, Gignac la Nerthe et Châteauneuf Les Martigues, pendant trente deux jours **du 1^{er} juin 2010 au 2 juillet 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations ou les adresser par écrit à une des mairies concernées à Monsieur Jean-Louis TOSO, Ingénieur conseil à l'AFPA - retraité.

Ce dernier recevra personnellement en Mairies de :

MARIGNANE :

- le mardi 1^{er} juin 2010 de 9h00 à 12h00
- le lundi 7 juin 2010 de 9h00 à 12h00
- le mardi 15 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le lundi 21 juin 2010 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 2 juillet 2010 de 14h00 à 17h00

GIGNAC LA NERTHE :

- le vendredi 4 juin 2010 de 9h00 à 12h00
- le mardi 8 juin 2010 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 16 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 23 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le lundi 28 juin 2010 de 9h00 à 12h00

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY

CHATEAUNEUF LES MARTIGUES :

- le jeudi 3 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 9 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 17 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 24 juin 2010 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 30 juin 2010 de 14h00 à 17h00

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur dans les mairies concernées ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Marignane
Hôtel de Ville
13700 MARIGNANE
- Mairie de Gignac la Nerthe
Hôtel de Ville
13180 GIGNAC LA NERTHE
- Mairie de Châteauneuf les Martigues
Hôtel de Ville
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE.

MARSEILLE, le

21 AVR. 2010

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY